

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 avril 2023

La séance est ouverte à 20h05

Absents excusés ayant donné pouvoir : James BLANC à Cédric BOIRON

Secrétaire de séance : Cédric BOIRON

- Approbation du procès-verbal du 10 Mars 2023 :

11 voix pour

- Vote des taux :

Madame le maire expose :

TAXES	BASES IMPOSITION 2023	TAUX DE REFERENCE	PRODUITS ATTENDUS
TAXE FONCIERE BATI	248 400	25.14%	62 448€
TAXE FONCIERE NON BATI	3 500	89.87%	3 145€
TAXE HABITATION	7 415	6.49%	481€
<b>TOTAUX</b>			<b>66 074€</b>

Le conseil municipal décide de maintenir les taux.

**Vote 11 voix pour**

- Approbation du compte de gestion

Considèrent que les comptes des opérations de recettes et des dépenses paraissent réguliers et suffisamment justifiés, le conseil approuve le compte de gestion pour l'exercice 2022.

**Vote 11 voix pour**

- Vote du compte administratif et affectation du résultat

Madame le maire présente et explique le compte de l'année 2022 qui laisse un excédent de fonctionnement de **+ 68 437.69 €** et un excédent d'investissement de **+ 9 598.82 €**.

RESULTAT EXERCICE DU BUDGET : Co compte administr: 2022					
FONCTIONNEMENT Recettes		FONCTIONNEMENT Dépenses			
	opérations réelles	Total			
013 Atténuation des charges		1004,15	011 Charges à caractère Général	114 203,81	
70 Produits de services		10950,80	012 Charges de personnel	97 598,71	
73 Impôts et taxes		182950,48	014 FPIC	1796,00	
7311 Contributions directes TH TF			65 Autres charges de gestion courante	29 561,10	
74 Autres dotations et participations		111545,29	66 Charges financières(prêt intérêts)	9 002,27	
7411 DGF Forfaitaire			67 Charges exceptionnelles		
75 Autres produits de gestion courante		13490,67	6811 Dotations amortissement		
75			42	2376,00	
77 produits exceptionnel		3034,19			
	Total	0.00	322 975,58	Total	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT Recette 2022/ 322 975,58-Dépense 2022/ 254 537,89⇒ 68437,69

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 = + 9598,82							
INVESTISSEMENT Recettes		INVESTISSEMENT Dépenses					
	opérations réelles	Total					
10 Dotation Fonds Divers			21 Immobilisations corporelles				
dont FCTVA Travaux 2020	4531,67		table pique nique	487,00			
Taxe d'aménagement	4871,34		mobillier ecole	138,42			
Terrains	2376,00		debrouailleuse	1344,00			
pae	27176,00		plaques maison	122,40			
13 Subventions d'investissement			travaux merier	8548,26			
État			cage escalier ecole	5377,08			
Département	21832,00		isolationplacher	26950,00			
parc des bauges	3264,00		terrain safer	750,00			
caution	1100,00		caution appart	550,00			
excédent		65088,12	remb TA	1 907,02			
	Total	65 151,01	65088,12	130 239,13	Total	55 552,19	55 552,19
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			

Recettes d'investissement 130 239,13€- dépense d'investissement 55 552,19€ = +74 686,94 - (-65 088,12) résultat 2022 = + 9 598,82€

Madame le maire ne pouvant pas voter pour l'approbation du compte administratif, Mr BURDIN Robert est nommé Président de séance. Il rappelle que le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de **462 233.93 €** :

384 197.42 € (résultat de fonctionnement 2021) + 68 437.69 € (résultat fonctionnement 2022) = 452 635.11 €

452 635.11 € + 9 598.82 € (résultat investissement 2022) = **462 233.93 €** (ce montant sera reporté au fonctionnement du budget 2023).

Madame le Maire quitte la salle.

**Vote : 10 voix pour**

113

- Vote du budget primitif :**

Madame le maire expose le budget primitif général pour l'année 2023, incluant la reprise des résultats du budget 2022. Il s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

PRESENTATION GENERAL DU BUDGET :BP 2023				
FONCTIONNEMENT Recettes		FONCTIONNEMENT Dépenses		
	opérations réelles	opérations d'ordre	Total	
70 Produits de services	39178,00			011 Charges à caractères Général
73 Impôts et taxes	344422,00			012 Charges de personnel et assimilé
7311 Contributions directs	344422,00			014 FPIC
74 Autres dotations et participations	92494,22			65 Autres charges de gestion courante
7411 DGF Forfaitaire	92494,22			66 Charges financières emprunt
75 Autres produits de gestion courante	14515,00			23 Virement à la section d'investissement
77 produits exceptionnels	200,00			
<b>Total</b>	<b>271 809,22</b>	<b>0</b>	<b>271 809,22</b>	<b>Total</b>
R002 Excédent antérieur reporté			452635,11	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>724 444,33</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>
70 Coupes de bois:600€, redevance domaine public, garderie cantine:9000€				11//Panneau affichage +Cloche Eglise+toit bassin Mérier+eau pluviale+Emploi+Poteau Incendie
Entretien de la Cure:1080€				Piste Pravant+Parc informatique
75 Revenus Belles Cimes et appart.14 000,00				65// Ape+classe découverte+sub 150e Fort de la Batterie+150e Echo de Cornillon+Cosi

  

INVESTISSEMENT Recettes		INVESTISSEMENT Dépenses		
	opérations réelles	opérations d'ordre	Total	
10 Dotation Fonds Divers				21 Immobilisations corporelles
dont FCTVA	13 700,00			frais terrain
Taxe d'aménagement	2 500			piste Pravant
excédent		9598,82		toit +panneau mairie
13 Subventions d'investissement				porte+chauffage+sol école
Parc des bauges	3 000			reseau electrification raubert
Département Dossier FDEC2022+	33 400			tracconneuse
agglo	2 500			matériel bureau +mobilier
DETR2022+2023	40000			
21 Virement de la section de fonctionnement		409 800,37		23 Immobilisations en cours
40 opération d'ordre		1 710,00		16 Remboursement emprunt+caution
<b>Total</b>	<b>95 100,00</b>	<b>421 109,19</b>	<b>516 209,19</b>	agencement divers
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>516 209,19</b>	<b>Total</b>
				<b>136 163,00</b>
				<b>380 046,19</b>
				<b>516 209,19</b>

**Vote : 11 voix pour**

- Autorisations spéciales d'absence :**

Madame le Maire explique, il appartient aux collectivités territoriales de définir, après avis du comité technique, la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence, qui n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que les modalités d'application correspondantes.

Ces autorisations spéciales d'absences peuvent être accordées aux fonctionnaires, aux agents contractuels de droit public, aux vacataires et auxiliaires.

Les jours accorés sont décomptés au prorata du temps de travail.

L'octroi des autorisations d'absence est lié à la nécessité de s'absenter du service, Ainsi, un agent absent pour congés annuels par exemple au moment de l'évènement, ne peut y prétendre

Elles ne sont pas récupérables

Après avis favorable du CT du 21 mars le conseil

**Vote : 11 voix pour**

- Demande de subvention Fonds Verts pour le remplacement de la porte d'entrée de l'école.**

Le projet de changer la porte d'entrée de l'école a pour but de favoriser l'étanchéité et l'isolation de celle-ci, favorisant la non-déperdition thermique. Le coup et d'environ 8 000 euros.

**Vote : 11 voix pour**

- Lignes directrices de gestion**

Les lignes directrices de gestion déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage de ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Les lignes directrices de gestion doivent définir les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois et les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités.

**Vote : 11 voix pour**

- **Transfert de compétence assainissement**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CA Arlysère est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT sur l'ensemble de son territoire.

Conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de ces compétences au profit de la CA Arlysère entraîne de plein droit la mise à disposition au profit de cette dernière des biens appartenant précédemment aux communes membres et affectés à l'exercice de ces compétences.

Dans ce cadre, conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, des procès-verbaux de mise à disposition des services eau et/ou assainissement ayant pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens mobiliers, immobiliers et de leur financement ont été établis contradictoirement entre les communes et la CA Arlysère.

Ce procès-verbal doit être modifié par avenant afin de mettre à disposition de la CA Arlysère les subventions transférables, le capital restant dû sur emprunts à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ainsi que les biens utilisés pour l'exercice de ces compétences à cette même date.

**Vote : 11 voix pour**

- **Questions diverses :**

1) Le flou présent sur le déploiement de la fibre sur notre commune. Un rendez-vous sera fixé rapidement avec le département pour faire le point sur ce service. Un arrêté de travaux a encore été demandé jusqu'en juillet 2023.

2) La possibilité de subvention par Arlysère à hauteur de 50% pour la création de parc à vélos. Après échange au sein du conseil. Cela n'est pas nécessaire sur notre commune.

3) La cérémonie du 8 mai 2023 aura lieu à 11h00 au monument au mort.

4) Le vendredi 14 avril 2023 aura lieu l'élagage sur le chemin du Tal, du Chiriac et vers la carrière. Le broyage des branches se fera à la suite. Le besoin de 2 ou 3 citoyens volontaires sera nécessaire pour aider à cette tâche (Rapprocher vous de la mairie ou de James Blanc si vous pouvez vous rendre disponible). James Blanc s'occupe de l'organisation.

5) Le 29 avril 2023 aura lieu la journée citoyenne, pour effectuer des travaux sur notre commune. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Merci aux Allondains de donner réponse via le coupon pour pouvoir quantifier le nombre de personnes volontaires et ainsi s'organiser au mieux.

6) Le projet de reconduire la monter en vélo du col du Vorger. La date sera sûrement le 10 septembre. Une réunion va se tenir prochainement avec la commune Thénézol pour définir l'organisation de cette journée.

7) La récurrence d'une problématique de circulation au niveau de Chevronnet entre les Allondains qui favorisent la mobilité douce et les Patous de la chèvrerie. Bien que cela se situe sur la commune de Mercury cela impacte directement les Allondains. De nombreux échanges depuis 1 an ont eu lieu avec les propriétaires. Malgré plusieurs essais de passage suite à leur préconisation (marcher normalement en parlant aux chiens), les problématiques persistent. Dernièrement une lettre leur a été adressée pour que l'on puisse trouver une solution amiable et efficace pour permettre cette cohabitation. Ces échanges se font en toute transparence et en collaboration avec la Commune de Mercury. Un avis technique sur ce genre d'incident a été demandé au Parc Naturel Régional du massif des Bauges.

**L'équipe municipale remercie tous les Allondains qui entretiennent de leur propre chef, le domaine communal. Cela se remarque et favorise la vie sur notre commune. Encore merci à eux !**

**Fin de la séance à 22h30**

Le secrétaire de séance,  
Cédric Boiron



Le maire,  
Frédérique

